



Lenneng  
Kanech

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LENNINGEN  
3, rue de l'Eglise L-5414 CANACH  
Tél.: 35 97 35  
technique@lenningen.lu

## DEMANDE D'AUTORISATION À BÂTIR

Par la présente, le soussigné,

nom et prénom:

---

adresse, code postal, localité :

---

e-mail et téléphone :

---

sollicite conformément à l'article 37 « autorisation de construire » de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, une autorisation pour :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> la construction d'une maison unifamiliale               | <input type="checkbox"/> l'aménagement d'un accès de garage/d'un parking              |
| <input type="checkbox"/> la construction d'un logement intégré                   | <input type="checkbox"/> l'aménagement du jardin/des alentours                        |
| <input type="checkbox"/> la construction d'une maison bi familiale               | <input type="checkbox"/> l'aménagement d'un plan d'eau/étang                          |
| <input type="checkbox"/> la construction d'une maison plurifamiliale             | <input type="checkbox"/> la construction d'une piscine                                |
| <input type="checkbox"/> la démolition d'une construction existante              | <input type="checkbox"/> le déblai/remblai d'un terrain/terrassement/tranchées        |
| <input type="checkbox"/> la transformation/l'agrandissement d'une construction   | <input type="checkbox"/> la construction de murs de soutènement                       |
| <input type="checkbox"/> la transformation de la toiture/de la façade            | <input type="checkbox"/> la construction de mur/de clôtures                           |
| <input type="checkbox"/> l'installation de velux en toiture                      | <input type="checkbox"/> l'installation d'une enseigne lumineuse/panneau publicitaire |
| <input type="checkbox"/> la transformation des fenêtres/des portes               | <input type="checkbox"/> l'installation de panneaux photovoltaïques                   |
| <input type="checkbox"/> la construction d'un garage/d'un car port               | <input type="checkbox"/> l'installation d'une pompe à chaleur                         |
| <input type="checkbox"/> la construction d'un jardin d'hiver/d'une véranda       | <input type="checkbox"/> l'installation d'un échafaudage                              |
| <input type="checkbox"/> l'installation d'une pergola/d'une marquise/d'un auvent | <input type="checkbox"/> le lotissement/le morcellement                               |
| <input type="checkbox"/> la construction d'un abri de jardin ou d'autre nature   | <input type="checkbox"/> le changement d'affectation                                  |
| <input type="checkbox"/> l'installation d'une serre                              |   |
| <input type="checkbox"/> autre :   |   |

---

à l'adresse, code postal, localité :

---

sur la parcelle cadastrale n° \_\_\_\_\_ section \_\_\_ de \_\_\_\_\_, lieu-dit \_\_\_\_\_

date envisagée pour le début des travaux : \_\_\_\_\_

Date et signature du maître d'ouvrage :

---

## PIECES A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR

La demande d'autorisation est à adresser par écrit au bourgmestre et doit indiquer :

- a. la **désignation de l'immeuble** telle qu'elle figure au cadastre ainsi que, le cas échéant, le nom de la rue et le numéro de l'immeuble(en cas d'une nouvelle construction, le numéro de maison sera attribué par l'Administration Communale),
- b. la **désignation du projet d'aménagement particulier** ou de l'autorisation de lotissement auquel la demande se rapporte
- c. un **extrait officiel du cadastre de datant de 3 mois maximum**
- d. un **levé topographique du terrain existant** (échelle 1 :100)
- e. un **levé et photos du bâtiment à démolir** (échelle 1 :100 et/ou 1 :50)
- f. un **plan de situation coté** (échelle 1:100) établi sur base d'un levé topographique, dressé et signé par un homme de l'art, indiquant :
  - la **délimitation exacte** du terrain et les surfaces à céder éventuellement au domaine public,
  - les **constructions** existantes, à démolir et/ou à transformer/modifier
  - l'**implantation** précise, le caractère et la fonction des constructions envisagées,
  - les **cotes de référence** des constructions projetées,
  - la **surface constructible**,
  - le **raccordement** des constructions aux infrastructures techniques existantes ou à créer (pour la canalisation : profil en long et indication des diamètres jusqu'au raccordement à la voirie),
  - les **modifications** éventuelles à apporter aux trottoirs ou voies de communication existante,
  - les **accès** aux constructions, les cours et places de stationnement avec spécification de leur configuration (matériaux et perméabilité),
  - les **cotes du terrain** naturel et des modifications prévues,
  - les **plantations** existantes et projetées
  - les **aménagements extérieurs** (p.ex.: murets, clôtures, rampes, accès, escaliers, ... etc.) ainsi qu'une description des matériaux.
- g. les **plans de construction** (échelle 1 :50) dressés et signés par un homme de l'art, doivent comprendre :
  - les **plans** de tous les niveaux, y compris ceux de la cave et des combles, avec indication de la forme du toit,
  - les **installations techniques** (de ventilation, des foyers, des cheminées, filtres air, ascenseur et piscines, etc.)
  - les **coupes longitudinales et transversales**, avec indication de la topographie existante du terrain et de la ou des voies desservant la propriété,
  - les **modifications** qu'il est prévu d'apporter au terrain naturel,
  - les **vues en élévation cotées** de toutes les façades, avec les pentes de voies publiques, les niveaux des cours,
  - la **destination** des constructions et des locaux,
  - la **dimension** des constructions, les dimensions des surfaces de cours, les hauteurs des façades extérieures (échelle 1/50) et les différents niveaux, le niveau du fond de la cave par rapport à la voie desservante et au réseau d'égouts, l'épaisseur des murs extérieurs ainsi que la hauteur et l'épaisseur des murs de clôture,
  - la **surface de chaque pièce**,
  - la **surface totale par étage et par volume**,
  - la **surface et le volume totaux habitables**,
  - le **calcul démontrant l'ouverture brute des fenêtres par rapport à la surface totale de chaque pièce**
  - une **description exacte du mode de construction envisagé** pour les murs, façades, menuiserie extérieure et toitures avec indication des matériaux utilisés ainsi que la teinte des éléments extérieurement apparents.

*Pour les constructions compliquées, des pièces supplémentaires telles que photomontages ou perspectives pourront être exigées. En revanche, pour les travaux de moindre importance, l'Administration communale pourra dispenser de la production de certaines de ces pièces énumérées.*
- h. un **certificat de performance énergétique (passeport énergétique/Energiepass)**
- i. un **certificat de l'OAI** de homme de l'art (architecte, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur, architecte d'intérieur, architecte paysagiste, ingénieur-paysagiste)
- j. un **certificat de conformité** suivant Loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs
- k. un **avis CGDIS** pour les lieux ouverts au public et les bâtiments d'habitation plurifamiliaux